



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

- Séance du 28 mars 2019 -

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 22 mars 2019, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 28 mars 2019 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Françoise GALLAS, Patrick ROCHER, Bernadette ORGEVAL, Marie-Agnès RÉMY, Nicole DUPRAT, Maurice OUAZANA, Laurent BILLY, Nathalie BEDOS-BAILLAT, Éric CHAILLAN, Guilhem SERRE, Sophie LANNI, Christelle POYO, Brigitte HOURTAL, Guy GLEIZES, Monique BERTOLETTI, Brigitte BOUSQUET, José CHIETERA lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Philippe SECONDY à Patrick ROCHER, Maurice GODÉ à Éric BASCOU, Albert BOURRUST à Édouard DE COLLE, Olivier LAHOUSSE à Sophie LANNI.

Étaient absents : Odile VELAY, Huguette LABALME, Salvator D'AURIA.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Sophie LANNI est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 21 février 2019

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal du 21 février 2019.

2- Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de sa délégation de pouvoir (article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire n°DEC-2019-01, DEC-2019-02, DEC-2019-03, DEC-2019-04, DEC-2019-06. Elles concernent respectivement les décisions suivantes :

- Ester en justice pour contester l'affectation non agricole d'une construction autorisée comme hangar à foin
- Ester en justice pour recouvrer les frais de réparations de bâtiments publics ayant subi des actes de vandalisme
- Demander toute subvention pouvant contribuer au projet d'extension et de développement du système de vidéo protection
- Vendre une moto de la police municipale hors d'état de marche depuis plusieurs années
- Vendre un camion des services techniques, de 1998, et affichant 190 000kms dont la réparation n'est pas économiquement possible

3- Approbation du compte de gestion M14 de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil municipal. Il est consultable en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion M14 de l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif M14 pour le même exercice.

4- Adoption du compte administratif M14 de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil municipal pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif M14.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif M14 de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

5- Affectation des résultats M14 de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif 2018 fait apparaître :

- en section de fonctionnement, un excédent de 287 494,36 € qui sera affecté ainsi :
 - 218 824,43 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé) du budget prévisionnel 2019 en recettes d'investissement,
 - 68 669,93 € reportés en section de fonctionnement au chapitre 002 du budget prévisionnel 2019,
- en section d'investissement, un solde d'exécution positif de 305 463,60 €, le résultat sera affecté en totalité au chapitre 001 du budget prévisionnel 2019 en recettes d'investissement.

Les restes à réaliser s'élèvent à 157 636,98 €.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats M14 de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

6- Approbation du compte de gestion du budget annexe – opération « Saint Martin » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil municipal. Il est consultable en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe de l'opération Saint Martin du receveur des Matelles pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe Saint Martin pour le même exercice.

7- Adoption du compte administratif du budget annexe – opération « Saint Martin » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil municipal pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif du budget annexe de l'opération Saint Martin.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe Saint Martin de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

8- Affectation des résultats du budget annexe – opération « Saint Martin » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif 2018 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 173 317,04 € qui sera reporté en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 du budget annexe de Saint Martin pour l'exercice 2019,
- en section d'investissement le solde d'exécution 2018 est égal à 480 000,00 €. Ce solde positif sera reporté sur le budget prévisionnel 2019 en recettes d'investissement au chapitre 001.

Monsieur DE COLLE conclut en précisant que cette opération entrainera un solde positif courant 2019 après l'encaissement de la dernière vente de maison qui s'est réalisée voilà quelques semaines et qui compensera au-delà du déficit de 173 317,04€.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats du budget annexe Saint Martin de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

9- Approbation du compte de gestion du budget annexe – opération « la Ramognère » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte de gestion est établi par le comptable à la clôture de l'exercice et est également soumis à l'adoption du Conseil municipal. Il est consultable en mairie.

À l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du budget annexe la Ramognère du receveur de la trésorerie des Matelles pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif du budget annexe la Ramognère pour le même exercice.

10- Adoption du compte administratif du budget annexe – opération « la Ramognère » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget et est soumis au Conseil pour approbation. Il est conforme au compte de gestion du comptable.

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote du compte administratif de l'opération la Ramognère.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le compte administratif du budget annexe la Ramognère de l'exercice 2018.

Monsieur le Maire revient dans la salle.

11-Affectation des résultats du budget annexe – opération « la Ramognère » de l'exercice 2018

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Le compte administratif 2018 fait apparaître un déficit de fonctionnement de 9 200,75 € qui sera reporté en dépenses de fonctionnement au chapitre 002 du budget annexe de la Ramognère pour l'exercice 2019.

Monsieur DE COLLE conclut en précisant que ce déficit de clôture sera compensé courant 2019 avec l'encaissement de la vente à Hérault Habitat d'une parcelle destinée à construire quatre logements sociaux, pour un montant de 37 000€. Au final, l'excédent de cette opération sera de 28 000€.

À l'unanimité, le Conseil municipal décide d'affecter les résultats du budget annexe la Ramognère de l'exercice 2018 tel que présenté ci-dessus.

12- Budget prévisionnel M14 2019

12-1 Vote des taux d'imposition et des taxes locales pour l'année 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition à leur niveau de 2018, taux inchangés depuis 2003, à savoir :

- Taux de la taxe d'habitation : 14,50 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 16,60 %
- Taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,00 %

Madame HOURTAL demande si l'on a une idée plus précise sur le chiffrage de la taxe d'habitation.

Monsieur DE COLLE répond que l'État compense la perte due à la réduction de la taxe d'habitation.

À l'unanimité, le Conseil municipal fixe les taux d'imposition et des taxes locales pour l'année 2019 tels que présentés ci-dessus.

12-2 Vote des subventions aux associations

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Il est proposé au Conseil municipal de voter le montant de la subvention accordée à chaque association pour l'année 2019 selon le tableau joint en annexe. Ce montant est inscrit au budget prévisionnel 2019 au compte 6574 pour un montant de 142 357,00 €.

Madame ORGEVAL précise que ce total regroupe l'ensemble des subventions attribuées.

Pour les associations et les festivités, le montant total consacré est de 62 290€. Madame ORGEVAL ajoute qu'une enveloppe de 7 706,08 € a été mise de côté en cas de besoins ponctuels imprévus.

Se rajoute le FONGEP qui est une contribution versée par la mairie à la Fédération régionale des MJC pour payer principalement le salaire de la Directrice de la MJC.

La part de subvention dédiée à la jeunesse permet le fonctionnement de l'Espace Jeunes.

Madame LANNI précise que la subvention de 1500 € provenant de la Commission jumelage est versée au Comité de jumelage afin de donner un coup de pouce aux 13 jeunes faisant partie de l'Espace Jeunes géré par la MJC qui vont se rendre à Montelibretti et à Rome en juillet 2019.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget des subventions allouées aux associations pour l'année 2019.

12-3 Vote du budget prévisionnel M14 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé le vote du budget selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du jeudi 21 février 2019. Le projet du budget est disponible dans son intégralité sur demande ou en consultation à la mairie.

Une présentation détaillée du budget primitif est projetée sur écran et commentée par Édouard DE COLLE.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget prévisionnel M14 pour l'année 2019 selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2019.

13- Vote du budget annexe - opération Saint Martin 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé le vote du budget annexe de Saint Martin. Le projet du budget est disponible dans son intégralité sur demande ou en consultation à la mairie.

Une présentation détaillée du budget primitif est projetée sur écran et commentée par Édouard DE COLLE.

À l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget annexe de Saint Martin pour l'année 2019 selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2019.

14- Vote du budget annexe - opération la Ramognère 2019

Rapporteur : Édouard DE COLLE

Il est proposé le vote du budget annexe de la Ramognère. Le projet du budget est disponible dans son intégralité sur demande ou en consultation à la mairie.

Une présentation détaillée du budget primitif est projetée sur écran et commentée par Édouard DE COLLE.

À l'unanimité, le Conseil municipal adopte le budget annexe de la Ramognère pour l'année 2019 selon les perspectives définies dans le débat d'orientations budgétaires du 21 février 2019.

15- Vœu de soutien à « l'appel pour un pacte finance-climat européen »

Rapporteur : Nicole DUPRAT

Le GIEC (Groupement d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) nous apprend dans son dernier rapport que si le réchauffement climatique venait à dépasser les +1,5 °C, les conséquences seraient sévères, tant pour la vie sur Terre que pour la santé de nos économies.

Outre les phénomènes catastrophiques entraînant des bouleversements agricoles, économiques et politiques, ce réchauffement engendrera des déplacements de population et des famines. Il ne concernera pas seulement des pays lointains, mais également l'Europe devant faire face à des millions d'hommes et de femmes contraints de quitter leur terre natale, devenue invivable. A moyen terme, c'est la paix mondiale et l'avenir de notre civilisation qui est aujourd'hui menacée.

Parallèlement à cela, depuis avril 2015, la Banque Centrale Européenne a créé près de 2.500 milliards d'euros mis à disposition des banques commerciales. Or l'essentiel de ces liquidités alimente la spéculation : tous les mois, les marchés financiers battent de nouveaux records et le FMI ne cesse de nous mettre en garde contre le risque d'une nouvelle crise financière.

Le Conseil municipal de Teyran, réuni en sa séance du 28 mars 2019, entend soutenir le projet de pacte finance-climat qui encourage la Banque Européenne d'Investissement à devenir une véritable Banque du Développement Durable qui aurait la charge de fournir aux États membres des moyens financiers destinés à être intégralement utilisés pour la transition énergétique devenue nécessaire.

A l'unanimité, le Conseil municipal d'approuver le vœu de soutien à « l'appel pour un pacte finance-climat européen » tel que joint en annexe.

Informations générales :

- Bernadette ORGEVAL rappelle l'exposition des philatélistes le 29 mars, le repas à la salle des fêtes au profit des patients des soins palliatifs le 6 avril, le carnaval le 7 avril, le cross des écoles le 12 avril.
- Nicole DUPRAT annonce qu'un nettoyage de la nature aura lieu le 27 avril prochain
- Monsieur le Maire salue l'initiative de M. DUMAS qui a accompli une marche de 250 km en faisant le tour de l'intercommunalité.

La séance est levée à 23h. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU



La Secrétaire de séance
Sophie LANNI

